

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le cinq avril, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Ledignan au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 30 Mars 2023

Date d'affichage : le 30 Mars 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 39

Votants : 39 + 14 = 53

Votants par procuration : 14

Absents excusés : 2

Absents : 2

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme AUBERT Martine, MM.CATHALA Serge, DREVON Nicolas, Mme MARTIN Catherine, MM.BARON Jérôme, WEITZ Bruno, M.BERTO Stéphan, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, FERRAULT Claude Mmes MEUNIER Hélène, ROUX Florence, MM.CUENOT Jean-Louis, MAZAUURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes AGNIEL Virginie, LAURENT Stéphanie, M.MONEL José.

Procurations :

M. JEAN Lionel à Mme LAURENT Stéphanie

M.HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge

Mme MOURET Aube à M. CRUVEILLER Fabien

M.MARTIN Laurent à M. CASTANON Philippe

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. JAHANT Guy à M. GAUBIAC Laurent

M. ACQUIER Jean-Yves à M. MOH Cyril

M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel

Mme BARBIER Mireille à Mme AUBERT Martine

M. FIORENZANO Johan à Mme MARTIN Catherine

Mme ROTTE Sandrine à M. DREVON Nicolas

MM. TARQUINI Joseph à Mme DRACS Marie Andrée

Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José

Mme BARON Réjane à Mme ROUX Florence

Absents excusés: MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis

Absents: M.OLIVIERI Bruno, Mme TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. CAUVIN Bernard

Début de séance : 18h35

Délibération n°056/2023 : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour l'appel à projets « Fonds Publics et Territoire » au fonctionnement de l'espace enfance jeunesse à Quissac

Virginie AGNIEL rappelle que suite au transfert des locaux situés place des arènes 30260 Quissac, de la Mairie de Quissac à la CCPC au 1^{er} avril 2022, il convient de solliciter le renouvellement d'une demande de subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour maintenir la continuité de l'accueil de loisirs « Les Frimousses », à travers la location d'un bâtiment modulable d'une cinquantaine de mètres carrés pour faire office de salle annexe pour la 2eme année consécutive. Le co-financement interviendra à hauteur de 80% par la CAF

Elle donne ensuite lecture du budget prévisionnel des charges d'investissement (HT) :

Dépenses		Recettes	
Location bâtiment modulable	12 099.00 €	CAF du Gard	9 679.20 €
		Autofinancement CCPC	2 419.80 €
Total	12 099.00 €	Total	12 099.00 €

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts et les intérêts communautaires,
Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accueils des enfants à l'espace Enfance Jeunesse à Quissac ;
Considérant l'avis favorable de la commission petite enfance, enfance et jeunesse ;
Considérant les budgets prévisionnels exposés,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes	
Location bâtiment modulable	12 099.00 €	CAF du Gard	9 679.20 €
		Autofinancement CCPC	2 419.80 €
Total	12 099.00 €	Total	12 099.00 €

- de solliciter auprès de la CAF du Gard une subvention d'un montant de 9 679.20 € en fonctionnement pour l'espace enfance jeunesse à Quissac , dans le cadre de l'appel à projets « Fonds Publics et Territoire »
- de s'engager à réunir sa part contributive ;
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



PIÉMONT - CÉVENOL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20230405-CCPC_56_050